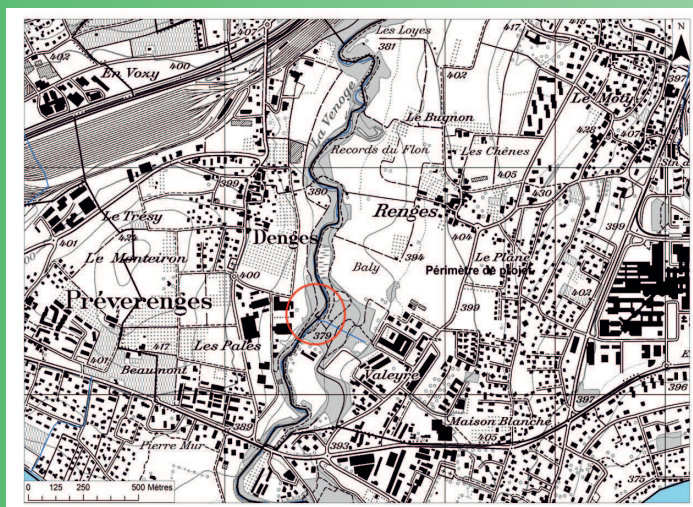


Bief de contournement de la chute de la prise d'eau de Denges *Rétablissement de la migration piscicole*



Contexte :

Le seuil de la chute de la prise d'eau à Denges alimentait une ancienne pêcherie. Ce seuil de 2.50 mètres était infranchissable par la faune piscicole. Le démontage de ce dernier était exclu, de par le fait, qu'il retient le lit de la Venoge en amont. De façon à rouvrir la Venoge à la faune piscicole un bief de contournement a été réalisé en 1999.



Objectifs :

L'objectif du projet de 1999 a consisté à exécuter un bief de contournement à seuils successifs en blocs d'enrochement permettant la migration de toutes les espèces de poissons à n'importe quel débit. A cette époque, le dispositif de la prise d'eau du bief ne fonctionnait pas à satisfaction. C'est pourquoi en 2006, l'ECF des mesures piscicoles relatives au PAC-Venoge a entrepris de réaliser un nouvel ouvrage de régulation afin de garantir des débits acceptables permettant la montaison de toutes les espèces piscicoles présentes dans la Venoge.



Chantier :

Date : Création du bief en 1999 et adaptation de l'ouvrage de régulation des débits en 2006

Maître d'ouvrage: Canton de Vaud (ECF des mesures piscicoles relatives au PAC-Venoge)

Entreprise de construction : Roger Barbey génie-civil SA

Coûts des travaux TTC : 80'000.-

Travaux effectués :

- Démantèlement de l'ancienne prise d'eau
- Renforcement de la rive droite de la Venoge au droit du dispositif
- Exécution d'une nouvelle prise d'eau avec vanne de régulation
- Réaménagement du bief de contournement en rampe